

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

Nombre de conseillers

En exercice : 08

Présents : 07

Votants : 07

Absents : 01

Exclus : //

Date de la convocation :

09/10/2019

Date d'affichage :

Commune de SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 15 octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. BOITTIN Jérôme, M. CHAUCHIS Stéphane, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, Mme BOITTIN Annick. M. RENARD Jonathan

Absents excusés : M. RAVÉ Jean-Pierre,

M. Hervé ADAM a été nommé secrétaire de séance.

Panneaux d'affichage

Lotissement des Bruyères, considérant qu'il y a lieu de faire connaître la vente des parcelles 2 sociétés ont été contactées afin de réaliser un panneau d'information pour la mise en vente des parcelles.

La sté LEB.communication a adressé un devis détaillé et explicatif présenté par Monsieur le Maire, qui s'élève à 505 € HT pour un exemplaire. Le conseil municipal donne son accord pour la commande avec la société

Prime de fin d'année 2019

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires avec leur salaire du mois de novembre.

Aliénation du Chemin rural du Châtelier

Le chemin rural dit du Châtelier situé à Saint Berthevin-la-Tannière n'est plus affecté à l'usage du public depuis le second semestre 1974 car un autre chemin rural a été construit et est emprunté par les riverains.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du Châtelier, en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ; qui aura lieu du 31/10/2019 au 15/11/2019 midi.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Illuminations

La commission s'est réunie et a choisi de changer de prestataire pour les illuminations de fin d'année. C'est la société Naixia qui a été retenue : - devis DVN1299 : PACK illumination 2 ans option bloqué (décors identiques pendant toute la durée du contrat) **4 140.00 € HT/An**

Changement de dénomination d'un lieudit

Avec la mise en place de l'adressage, il ne semble pas opportun que des lieux dits aient les mêmes dénominations et/ou trop proches. Le Buron et les Burons en font partie.

Il est proposé de transformer les Burons en l'étang des burons. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir ce changement de dénomination.

Vœux la date retenue est le vendredi 3 janvier 2020 à 20h à la salle